



Récit -

## Petits comptes entre « sages »

Article paru dans l'édition du 26.11.10

**Octobre 1995. Les rapporteurs du Conseil constitutionnel proposent le rejet des finances de la campagne d'Edouard Balladur. Ils ne sont pas suivis.**



Les débats ont duré cinq jours. Autour de la table ovale du Conseil constitutionnel, en ce mois d'octobre, l'atmosphère est tendue. Roland Dumas et les huit autres membres doivent trancher une question délicate : les comptes de campagne peuvent-ils ou non invalider les comptes de campagne des deux principaux candidats de la droite, lors de l'élection présidentielle, Jacques Chirac, et son adversaire, éliminé dès le premier tour, Edouard Balladur.

Depuis la mi-juillet, dix rapporteurs, tous hauts fonctionnaires du Conseil d'Etat et de la Cour des Comptes, ont été chargés de contrôler et d'éplucher, facture après facture, les dépenses et les recettes des neuf candidats du premier tour. Jacques Chirac et Edouard Balladur posent de sérieux problèmes. Des versements en liquide figurent sur les comptes de campagne sans aucune justification. Tout l'été, les rapporteurs ont réclamé des explications.

Une demi-douzaine de lettres recommandées ont été adressées à M. Balladur, dont l'association de campagne a été notamment créditée de 10,25 millions de francs en espèces (1,56 million d'euros) le 26 avril 1995. Le trésorier, René Galy-Dejean, donne des explications fluctuantes : des ventes de gadgets, explique-t-il, des tee-shirts, indique-t-il ensuite. « *Le candidat ne sait manifestement pas quelle argumentation opposer à ces questions* », écrivent les trois rapporteurs, Martine Denis-Linton, Rémi Frenztz et Laurent Touvet.

Pour Roland Dumas, c'est la première occasion d'exercer son savoir-faire politique. Nommé en mai par François Mitterrand, juste avant que celui-ci ne quitte l'Elysée, son arrivée a fait grincer des dents. Son prédécesseur, Robert Badinter, était incontesté, autant l'ancien ministre des affaires étrangères suscite des réserves de certains membres. « *Il lui manque une case, celle de la morale* », confie alors un des « sages ». Pendant plusieurs semaines, il a dû déployer tout son charme pour apprivoiser ce Conseil, dont quatre membres ont été nommés par la gauche.



## Recettes en espèces injustifiées

C'est peu dire que l'exposé des rapporteurs jette un froid sur le Conseil. Le 3 octobre, devant les ne proposent le rejet des comptes d'Edouard Balladur, ce qui revient à le priver du remboursement pa dépenses de campagne qu'il a engagées. Il est d'usage, au Conseil, de suivre leur avis. Selon notre e l'ouverture des débats, Roland Dumas met en garde ses collègues. Les comptes de Jacques Chirac, il, présentent, eux aussi, des recettes injustifiées et une sous-estimation des dépenses. Roland Dum on annule les comptes de l'ancien premier ministre, il faudra aussi annuler ceux du président élu. I les dépassements chez celui-ci sont « *beaucoup plus sérieux* ». « *Peut-on prendre le risque d'annu présidentielle et de s'opposer, nous, Conseil constitutionnel, à des millions d'électeurs et ainsi rem la démocratie ?* », fait-il valoir.

Maurice Faure, éphémère ministre de la justice de François Mitterrand en 1981, rechigne pourtant *pas cette solution* », dit-il. Il est l'un des seuls à s'émouvoir publiquement. Les rapporteurs, eux, co batailler. A quoi donc ont servi leurs investigations si c'est pour capituler ?

Roland Dumas décide alors de suspendre la séance. Il demande aux rapporteurs de revoir leur copi modifier les modes de calcul qu'ils ont retenus. Pour les recettes en espèces injustifiées, le présiden constitutionnel donne lui-même l'explication que lui a fournie Jacques Chirac : « *Savez-vous que le RPR ont une imagination débordante et que, à la fin de chaque meeting, ils font circuler une sorte boudin dans lequel chacun verse son obole, et cela fait des sommes extraordinaires !* » L'argumen personne mais les rapporteurs, eux, sont obligés de reprendre leurs calculs.

Pressés par Roland Dumas, ils « oublient » la provenance incertaine des 10,25 millions de francs d Balladur, réintègrent dans ses dépenses 5 929 628 francs, ce qui le laisse opportunément juste en c plafond de 90 millions de francs autorisé pour les candidats du premier tour. La même opération e Jacques Chirac, qui en tant que candidat du second tour, a droit, pour sa part, à 120 millions de fra dépenses. Les rapporteurs réintègrent 3 334 295 francs dans ses comptes.

Pour l'un et l'autre, l'addition est désormais officiellement orthodoxe : Edouard Balladur est à 0,25 autorisé. Jacques Chirac fait encore mieux : ses dépenses s'établissent à 0,034 % en dessous du seu

Il faut maintenant voter. Mais la bataille des rapporteurs a laissé des traces. Quatre conseillers refu d'approuver les comptes. Quatre les valident. Quatre voix contre quatre. La cinquième qui fait basc en faveur de l'adoption des comptes est celle de Roland Dumas. « *Ce n'était pas très glorieux* », rec aujourd'hui le professeur de droit Jacques Robert. Il sera le seul, cinq ans après cette décision, à ex états d'âme dans un livre, *La Garde de la République* (Plon, 2000) : « *La jurisprudence électorale pragmatique que morale, écrit-il alors. Cette mission de contrôle des dépenses pour l'élection prés quasiment impossible à remplir. Le Conseil est une caution.* »

Ce jour-là, la rigueur des gardiens de la Constitution fera tout de même une victime. Jacques Chem  
obtenu 0,28 % des voix au premier tour, voit ses comptes invalidés : il a obtenu un prêt sans intérêt  
bénéficiaire du remboursement partiel de l'Etat, il est ruiné.

Après cette séance houleuse, Roland Dumas convie tout le monde à déjeuner. Les rapporteurs, éco  
l'invitation.

**Raphaëlle Bacqué et Pascale Robert-Diard**

 [Retournez en haut de la page](#)

---